



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

# MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



## AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 8 mars 2021, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

**RÈGLEMENT N° 408-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 226-2010 AFIN D'AJOUTER LE LOT  
6 281 134 DANS LE SECTEUR DES TRAVAUX DÉCRÉTÉS ET DANS LE BASSIN DES  
IMMEUBLES IMPOSABLES**

**RÈGLEMENT N° 409-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 229-2010 AFIN D'AJOUTER LE LOT  
6 281 134 DANS LE BASSIN DES IMMEUBLES IMPOSABLES**

Ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 juillet 2021.

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : [secretariat@st-felix-de-valois.com](mailto:secretariat@st-felix-de-valois.com), pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce vingtième jour du mois de juillet deux mille vingt et un.

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/secrétaire-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 10 h et 12 h, le vingtième jour du mois de juillet deux mille vingt et un.

**En foi de quoi**, je donne ce certificat ce vingtième jour du mois de juillet deux mille vingt et un.

Jeannoé Lamontagne  
Directeur général/secrétaire-trésorier